

vivre ensemble

LETTRE D'INFORMATION DE LA MAIRIE

N ° 2 0 5 ■ JUILLET-AOÛT 2019

VILLAGE DE
SAINTE JEAN
DE MOIRANS

Etude sur les déplacements

Dans le cadre de l'étude sur les déplacements que la municipalité a confiée au Cerema, des ateliers de diagnostic se sont tenus le mercredi 26 juin. Pour permettre aux personnes qui n'ont pas pu y participer de faire part des difficultés de déplacement qu'elles constatent dans notre village, **un registre est mis à votre disposition à l'accueil de la mairie.** Vous pourrez y inscrire vos remarques. Nous les transmettrons ensuite au bureau d'études.

Date limite pour participer: 15 septembre 2019.

Expo d'arts

Cette année, l'expo d'arts se déroulera autour de l'invitée d'honneur : Rolande Gautier. Venez découvrir ses peintures ainsi que les oeuvres des autres artistes, lors de l'exposition qui aura lieu les **vendredi 11 et samedi 12 octobre de 10 h à 18 h, et dimanche 13 octobre de 10 h à 16 h** au centre socio-culturel.

Le vernissage aura lieu le **samedi 12 octobre à 18 h.**

Vous pouvez vous inscrire dès à présent auprès de la mairie. Clôture des inscriptions : le 30 septembre.

La municipalité souhaite un bel été à l'ensemble des Saint-Jeannais

PERIODE ESTIVALE

Ouverture des services municipaux

- **Etat civil** : La mairie sera ouverte du lundi au vendredi et les samedis 6 et 20 juillet, 31 août, aux horaires habituels.
- **Agence postale communale** : L'agence postale communale sera fermée du 3 au 26 août inclus. Durant cette période, les colis et plis recommandés pourront être retirés à la Poste de Moirans.

Un dernier marché festif avant les vacances

La municipalité et les commerçants du marché vous convient à deux moments de fête **vendredi 5 juillet** en haut de la place du champ de mars. Le matin Marc, Julia, Mickael et Francis vous accueilleront normalement dès 8 h. A partir de **11 h**, les commerçants et élus partageront avec les habitants présents un **apéro convivial** qui sentira les vacances.

Dès 16 h, Julie, Julia, Mickael, Francis, Jonathan et Christophe seront à votre écoute pour vous renseigner et vous servir au mieux.

Pour que la fête soit plus belle, un comédien clown viendra animer le marché de **16 h à 18 h**. Il s'agit de Fepal Gugus qui sera parmi nous pour apporter encore plus de joie et attirer de nouvelles familles autour des enfants qui sortent de l'école. Le comédien de la compagnie Fepal Guguss transmettra sa passion du cirque. Il vous fera découvrir son univers poétique avec des parades dont il a le secret.

A **18 h**, un **apéritif** offert par les commerçants et la municipalité viendra compléter cette ambiance de fête. Le tirage de la tombola des commerçants se fera en fin de marché.

Venez nombreux, les commerçants qui n'hésitent pas à affronter tous les temps pour vous servir méritent cette fête. Ce marché festif est un bon moyen convivial pour préparer l'été dans la bonne humeur.

Les chaleurs de l'été étant défavorables à la conservation des denrées fraîches (fruits et légumes, viandes et fromages), les commerçants vous informent de l'organisation suivante :

Lorsqu'elle en a connaissance, la municipalité s'engage à informer les habitants sur les absences des commerçants (congelés ou aléas climatiques) par le panneau lumineux et la presse locale (pour les périodes longues).

EN BREF

Bienvenue à

- Camille Costa née le 13 juin
- Charlotte Soulier née le 18 juin
- Ielena Saez Montero Jacinto née le 20 juin

Ils nous ont quittés

- Marie Busso le 15 mai
- Madeleine Blachot le 16 juin
- Henry Rey le 17 juin
- Rolande Reynaud le 21 juin

Récompenses sportives

La cérémonie aura lieu le **6 septembre à 18 h 45** au centre socio-culturel.

Médillés du travail

Une réception sera organisée en leur honneur le **samedi 7 septembre à 10 h 30**. Les récipiendaires recevront une invitation d'ici fin juillet. S'ils ne l'ont pas reçue à cette date, nous les prions de se faire connaître en mairie.

Nouveaux arrivants et bébés de l'année

Une réception aura lieu le **samedi 7 septembre à 10 h 30** pour fêter votre arrivée sur la commune et celle des bébés de l'année.

Forum des associations

Le forum des associations se tiendra le **samedi 7 septembre à partir de 13 h 30** au centre socio-culturel. Toutes les associations locales seront là pour vous présenter leurs activités et vous permettre de vous inscrire pour la saison 2019-2020.

CONSEIL MUNICIPAL

Retour sur la dernière séance

Lors du dernier conseil municipal qui s'est tenu le 18 juin, ont été prises les délibérations suivantes :

- Présentation des actions menées par le Conseil Municipal des Enfants
- Demande de subvention à la Région – projet skate park. VOTE : 23 voix pour.
- Demande de subvention à la Région – projet Prébende (salle du RAM). VOTE : 23 voix pour.
- Convention d'objectifs avec la Maison Pour Tous. VOTE : 23 voix pour.
- Taxe locale sur la publicité extérieure. VOTE : 23 voix pour.
- Garantie d'emprunt SDH – Ensemble immobilier Dr Valois. VOTE : 23 voix pour.

Retrouvez le texte intégral sur le site internet de la mairie. Un poste informatique est à disposition du public à l'accueil de la mairie.

POLICE MUNICIPALE

Opération tranquillité vacances

Vous partez en vacances ? Prévenez la police municipale afin qu'elle puisse surveiller votre domicile au cours de ses patrouilles quotidiennes. Remplissez le formulaire téléchargeable sur le site internet de la mairie et adressez-le à la Police Municipale. Tél : 09 67 24 23 55. Courriel : p.municipale@coublevie.fr

CIVISME

Divagation de chiens

Est considéré comme divaguant, tout chien qui, en dehors d'une action de chasse ou de la garde d'un troupeau, n'est plus sous la surveillance effective de son maître ; se trouve hors de portée de voix de celui-ci ou de tout instrument sonore permettant son rappel, ou qui est éloigné de son propriétaire ou de la personne qui en est responsable, d'une distance de plus de cent mètres. Tout chien abandonné, livré à son seul instinct, est considéré comme en état de divagation.

Tout chien en état de divagation sera conduit en fourrière.

Il sera alors identifié, notamment par le collier où doivent figurer le nom et l'adresse de son maître. Le gestionnaire de la fourrière recherchera dans les plus brefs délais le propriétaire de l'animal. Celui-ci ne pourra en tout état de cause être restitué à son maître qu'après paiement des frais de fourrière ou d'une amende forfaitaire en cas de non-paiement de ces frais.

Contact : Police Municipale : 09 67 24 23 55.

Travaux bruyants

Il est rappelé que l'usage d'engins tels que tondeuses, motoculteurs, tronçonneuses et autres perceuses est susceptible de causer une gêne pour le voisinage. Leur utilisation n'est autorisée qu'aux jours et horaires suivants :

- Du lundi au vendredi : 8 h à 12 h et 14 h à 19 h 30.
- Le samedi : 9 h à 12 h et 15 h à 19 h.
- Les dimanches et jours fériés : 10 h à 12 h.

TRAVAUX SNCF

Entretien de la voie ferrée

Par arrêté préfectoral, une dérogation exceptionnelle est accordée à la SNCF afin d'exécuter des travaux nocturnes entre 20 h et 7 h du dimanche 30 juin au samedi 28 décembre 2019 pour les travaux d'entretien de la voie ferrée effectués sur la ligne Lyon - Grenoble. Le matériel et les engins utilisés par l'entreprise chargée de l'exécution des travaux devront respecter les normes réglementaires applicables dans ce domaine. La SNCF informera les occupants des immeubles immédiatement riverains de la zone concernée sur la nature et la durée des opérations bruyantes qui se dérouleront dans le cadre de la dérogation.

CONCOURS DE PEINTURE

Inscriptions jusqu'au 12 juillet

La Municipalité de Saint-Jean-de-Moirans organise un concours de peinture ouvert aux peintres amateurs du Pays Voironnais, en vue de la création d'un tableau sur les Valeurs de la République : Liberté- Egalité -Fraternité.

La date limite d'inscription au concours est **fixée au 12 juillet**. Plus d'informations sur le site internet.

SANTÉ

Collecte de sang

La prochaine collecte aura lieu le **lundi 1er juillet de 16 h 30 à 19 h 30** au centre socio-culturel. Les besoins de sang sont toujours aussi importants. Alors, n'hésitons pas, jeunes ou moins jeunes, à venir nombreux. En offrant 45 minutes de votre temps, dont seulement une dizaine pour l'étape de prélèvement, vous ferez un geste essentiel et généreux, un cadeau qui sauve des vies.

Protégeons-nous des moustiques

Pour prévenir la prolifération des moustiques en général et du moustique tigre en particulier, vecteur potentiel de maladies graves, un principe général est de supprimer les eaux stagnantes où pondent les femelles et se développent les larves. Une simple capsule de bouteille avec quelques millilitres d'eau suffisent à une femelle pour pondre une centaine d'oeufs. Quelques exemples de précautions à prendre :

- videz les soucoupes de pots de fleur, les seaux et arrosoirs, arrosez vos plantations sans laisser d'eau apparente,
- changez régulièrement l'eau des gamelles de vos animaux de compagnie et des baignoires à oiseaux,
- recouvrez vos réserves d'eau, vos citernes pluviales,
- rentrez à l'intérieur de votre garage ou votre habitation les objets dans lesquels l'eau peut s'accumuler ou bien retournez-les (brouettes,...),
- nettoyez vos gouttières régulièrement afin que l'eau s'écoule complètement,
- bâchez les piscines quand la filtration est arrêtée.

A noter, la mare pédagogique n'est pas un lieu de prolifération des moustiques dans la mesure où les grenouilles sont présentes.

PAYS VOIRONNAIS

Le Centre Technique du Pays Voironnais change d'horaires !

Besoin d'acheter une poubelle ? De renseignements sur l'inscription en déchèterie ? Le Centre Technique du Pays Voironnais, situé à côté de la déchèterie de Coublevie, adapte ses horaires afin de faciliter vos démarches. Ainsi, à **compter du 1er septembre**, le Centre technique sera ouvert :

- le lundi de 12 h à 18 h
- le mercredi de 8 h à 12 h et de 14 h à 17 h
- le vendredi de 11 h à 17 h

A découper selon les pointillés et à conserver pour avoir les informations utiles de la Mairie et l'Agenda de juillet août

vivre ensemble

AGENDA ■ JUILLET AOÛT 2019



- **Collecte de sang**
1^{er} juillet de 16 h 30 à 19 h 30 au centre socio-culturel
- **Marché Festif**
5 juillet sur la Place
- **Ouverture de la Mairie**
6 juillet de 9 h à 12 h
- **Permanence des élus**
13 juillet de 9 h à 12 h en Mairie sans rdv
- **Ouverture de la Mairie**
20 juillet de 9 h à 12 h
- **Permanence des élus**
27 juillet de 9 h à 12 h en Mairie sans rdv
- **Ouverture de la Mairie**
31 août de 9 h à 12 h
- **Récompenses sportives**
6 septembre à 18 h 45 au centre socio-culturel
- **Ouverture de la Mairie**
7 septembre de 9 h à 12 h
- **Nouveaux arrivants et bébés de l'année**
7 septembre à 10 h 30 au centre socio-culturel
- **Médillés du travail**
7 septembre à 10 h 30 au centre socio-culturel
- **Forum des associations**
7 septembre de 13 h 30 à 17 h au centre socio-culturel
- **Tous Ensemble à la Vouise : Concert Daniel Balavoine**
13 septembre à 20 h 30 au centre socio-culturel
- **Permanence des élus**
14 septembre de 9 h à 12 h en Mairie sans rdv
- **Ouverture de la Mairie**
21 septembre de 9 h à 12 h
- **Assemblée Générale Yapluka**
21 septembre au centre socio-culturel
- **Collecte de sang**
23 septembre de 16 h 30 à 19 h 30 au centre socio-culturel
- **Concert Chansons Buissonnières**
27 septembre à 20 h au centre socio-culturel
- **Virades de l'Espoir**
28 septembre
- **Permanence des élus**
28 septembre de 9 h à 12 h en Mairie sans rdv
- **Après-midi Country**
29 septembre de 14 h à 19 h au centre socio-culturel

Le prochain "Vivre ensemble" paraîtra début septembre. Faites parvenir vos articles avant le 15 août.

Directeur de la publication : L. Béthune
Rédaction, conception, création :
Commission Communication
Impression : Mairie
Dépôt légal en préfecture : n°37/01/presse

info services

JUILLET AOÛT 2019

VILLAGE DE
SAINT JEAN
DE MOIRANS

Numéros d'urgence

Samu : 15
Police secours / gendarmerie : 17
Pompiers : 18
N° général : 112
Police municipale : 09 67 24 23 55

Mairie

Tél : 04 76 35 32 57
Mél : mairie@st-jean-de-moirans.fr
web : www.st-jean-de-moirans.fr

Retrouvez-nous également sur notre page Facebook :
Saint Jean de Moirans - Page de la Commune

Médecin de garde

En cas d'urgence le week-end et les jours fériés, faites le 15 pour obtenir les coordonnées du médecin généraliste de garde.

Tous les soirs, de 20 h à 24 h, un médecin de garde est présent à l'hôpital de Voiron, à côté du service des urgences.

Pharmacie

Cécile CHADUC

146 Ch. de l'Île Verte - Tél : 04 76 35 37 48 -

Fax : 04 69 96 09 02 - phcie.saintjeannaise@gmail.com

Ouverture du lundi au vendredi de 8 h 15 à 12 h et de 14 h à 19 h. Le samedi : de 8 h 30 à 12 h 30.

Pharmacie de garde affichée en vitrine, ou au 08 25 74 20 30 ou sur www.servigardes.fr.

Professionnels de la santé

- **Marc CHASSIGNEUX** • Médecin généraliste
167 Chemin de la Tençon - Tél : 04 76 35 38 90
- **Karine LIMOUSIN** • Infirmière
63 Ch. des Marronniers
Tél : 04 76 07 84 16 - 06 17 42 72 58
- **Julia LAUTER, Stéphanie MOLLE, Florent OLIVA, Emilie PAILLOT**
Masseurs Kinésithérapeutes
63 Ch. des Marronniers - Tél : 04 76 67 32 71
- **Cassandra ROUGIER** • Orthophoniste
63 Ch. des Marronniers - Tél : 04 76 67 33 58
- **Grégory FAGOT** • Ostéopathe
63 Ch. des Marronniers - Tél : 04 76 07 74 17
- **Ana TABARES** • Pédicure, podologue
63 Ch. des Marronniers - Tél : 04 76 35 30 94
- **Frédéric SALGUES** • Réflexologie
70 Av. Marie Fourcade - Tél : 06 32 71 26 41
- **Nicolas PARATORE** • Psychologue
69 Ch. du Monnet - Tél : 06 16 07 57 90

Marché

Le marché se tient sur la place du Champ de mars :

- le mardi de 7 h 30 à 12 h 30
- le vendredi de 7 h 30 à 12 h 30 puis de 15 h 30 à 19 h 30

Maison Pour Tous

Renseignements et inscriptions auprès du secrétariat de la MPT

Tél : 04 76 35 30 09 • <http://moupette.wix.com/mptstjean>

■ 5èmes « Médiévales enfantines »...

Notez dès maintenant la date dans vos agendas : le **dimanche 6 octobre** prochain !

Le programme se précise, l'organisation est en bonne voie...et pour qu'elles soient un succès et se déroulent dans de bonnes conditions, nous faisons un appel à "bonnes volontés" pour nous aider notamment aux postes suivants :

- Montage (dès 7 h) et démontage (vers 18 h) des stands et des étals
- Surveillance des jeux
- Vente au marché
- Service des boissons à la taverne
- Cuisson des repas
- Services des repas
- Plonge etc...

Si vous avez un peu de temps et l'envie de rendre service, vous serez les bienvenus au sein de notre équipe. Les Médiévales sont une vraie fête villageoise qui rassemble petits et grands et où le concours de tous est précieux !

N'hésitez pas à contacter le secrétariat de la MPT. Le programme complet sera dévoilé à la rentrée.

■ Les vacances au Centre de Loisirs !

Le centre aéré est ouvert aux enfants de 3 ans (si scolarisés) à 11 ans.

Les dates : du lundi 8 juillet au vendredi 2 août à l'école et du lundi 26 au vendredi 30 août à la MPT.

Le programme est disponible sur le site de la MPT, avec des semaines à thèmes... entre autre. N'hésitez pas à contacter la MPT, au dernier moment il peut rester de la place...

■ Infos sections...

Rendez-vous au Forum des Associations le **samedi 7 septembre de 13 h 30 à 17 h au centre socio-culturel**. Comme chaque année, les sections proposeront leurs activités et prendront les inscriptions pour la prochaine saison. Pour les nouveaux Saint-Jeannais et pour avoir une idée de ce qui existe déjà à la MPT, consultez son site internet : <http://moupette.wix.com/mptstjean>

Le programme complet des activités sera mis à jour en juillet sur le site et paraîtra dans le Moupette de septembre.

Rappel : un certificat médical est obligatoire pour la pratique du badminton, de la gym tonique, du step et de la zumba. Merci de le prévoir lors de l'inscription en septembre. Il est valable 3 ans.

Nouveau ! A la rentrée, la section « natation enfant » change sa formule : elle sera ouverte aux enfants débutants « barboteurs ». Attention : places limitées.

La section « adulte » reste inchangée.

En attendant le plaisir de vous revoir parmi nous, toute l'équipe de la MPT vous souhaite de Bonnes Vacances !